



# **RAPPORT ANNUEL**

## **SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

### **D'ELIMINATION DES DECHETS**

Exercice 2006

Mars 2007

...en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000

## INDICATEURS TECHNIQUES :

### **I. Territoire desservi**

Le syndicat mixte de traitement des ordures ménagères et assimilées en Cévennes occidentales, ci-après dénommé SYMTOMA Cévennes occidentales a été créé le 28 janvier 1999.

Sa population est de 39 909 habitants (rec. 99 *avec double compte*) répartis dans 81 communes.

Au 31 décembre 2006, il regroupait les EPCI suivants :

- Communauté de communes de l'Aigoual (9 communes – 2 834 habitants) ;
- Communauté de communes du Pays viganais (22 communes – 10 379 habitants) ;
- Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises (13 communes – 10 517 habitants) ;
- Communauté de communes Coutach-Vidourle (17 communes – 7 285 habitants) ;
- Communauté de communes Cévennes-Garrigue (15 communes – 7 875 habitants) ;
- SIVOM de la Vallée borgne (5 communes – 1 019 habitants).

## II. Compétences exercées

En 2006, le SYMTOMA a assuré à partir des déchèteries et stations de transit présentes sur sa zone, le transport et le traitement :

- des ordures ménagères résiduelles (non valorisables) ;
- des déchets encombrants résiduels ;
- des ordures ménagères recyclables (verre, papiers-journaux-magazines, emballages, bio déchets) ;
- des cartons ;
- des ferrailles (y compris les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) ;
- des déchets végétaux et du bois (mobilier, palettes, caquettes,...) ;
- des déchets inertes (gravats) ;
- des déchets dangereux des ménages (toxiques) ;
- des huiles minérales et végétales (y compris les bidons vides associés) ;
- des piles, petits accumulateurs et des batteries ;
- des gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers récupérés en déchèteries ;
- des textiles ;

### III. Données quantitatives :

	Quantités traitées	Résultats 2006	Lieux de traitement	Rappel 2005	Rappel 2004
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	14 191 t	<b>355,58 kg/hab.</b>	CSDU France-Déchets à Bellegarde (30)	364,00 kg/hab.	367,51 kg/hab.
<b>Déchets encombrants résiduels</b>	2 526 t	<b>63,29 kg/hab.</b>	CSDU France-Déchets, à Bellegarde (30)	58,91 kg/hab.	58,91 kg/hab.
<b>Ordures ménagères recyclables</b>	3 002 t	<b>75,22 kg/hab.</b>	Centre de tri BS Environnement à Nîmes puis Delta Recyclage à Lansargues, et Verrerie du Languedoc à Vergèze	66,50 kg/hab.	61,52 kg/hab.
<b>Cartons</b>	588 t	<b>14,73 kg/hab.</b>	- centre de tri Nicollin à Montpellier - centre de tri Cévennes Déchets à Alès	11,80 kg/hab.	8,80 kg/hab. (sur 9 mois)
<b>Ferrailles</b>	1 311 t	<b>32,85 kg/hab.</b>	Société CCA à Molières-Cavaillac	30,02 kg/hab.	11,96 kg/hab. (sur 9 mois)
<b>Gravats</b>	8 703 t	<b>218,07 kg/hab.</b>	Société Prod'en à Quissac	(*)	(*)
<b>Déchets végétaux</b>	3 598 t	<b>90,16 kg/hab</b>	- société Cogede à Molières-Cavaillac - société Le Merdanson à Moulès-et-Baucels - société Orgadoc à Gailhan	(*)	(*)
<b>Bois</b>	328 t	<b>8,22 kg/hab.</b>	Société Sud-Nîmes-Broyage à Nîmes	(*)	(*)
<b>Déchets ménagers spéciaux (toxiques) + huiles et bidons</b>	61 t	<b>1,53 kg/hab.</b>	Centre de traitement Spur-environnement à Rognac et société Culard à Carnon	1,30 kg/hab.	0,58 kg/hab.

<b>Huiles végétales</b>	0,8 t	<b>0,02 kg/hab.</b>	Société Culard à Carnon	0,07 kg/hab.	0,06 kg/hab.
<b>Batteries</b>	18,9 t	<b>0,47 kg/hab.</b>	Société Culard à Carnon	0,88 kg/hab.	0,75 kg/hab.
<b>Textiles</b>	45 t	<b>1,13 kg/hab.</b>	Entreprise d'insertion Abi d'Occ à Vauvert	(*)	(*)
<b>Gaz réfrigérants extraits des appareils électroménagers</b>	0,075 t	<b>&lt; 0,01 kg/hab.</b>	Société Dehon services à Marseille	<0,01 kg/hab.	<0,01 kg/hab.
<b>Piles et accumulateurs électriques</b>	3,986 t	<b>0,10 kg/hab.</b>	Société agréée Corepile	0,11 kg/hab.	0,08 kg/hab.
<b>Sous total hors bois, gravats, textiles et déchets végétaux</b>	<b>21 703 t</b>	<b>543,81 kg/hab</b>		<b>533,59 kg/hab.</b>	<b>507,05 kg/hab</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34 377 t</b>	<b>861,38 kg/hab.</b>		(*)	(*)

(\*) Données impossibles à comparer entre elles

#### **IV. Autres compétences exercées**

**Appui technique aux EPCI adhérents :** le SYMTOMA est intervenu comme soutien technique sur le dossier de l'ancienne décharge d'ordures ménagères du SIVOM d'Alzon et Campestre-et-Luc dont il fallait réhabiliter le site. Le technicien du syndicat mixte a également rédigé la demande d'autorisation d'exploiter le futur dépôt de déchets inertes de Montdardier. Le dossier a été déposé à la sous-préfecture du Vigan en novembre 2006. Il a aussi contribué à la rédaction du cahier des charges pour la modification des déchèteries de St André de Majencoules et de St André de Valborgne, et pour les travaux à réaliser au Triadou (34190 St Bauzille de Putois) dans le cadre de l'ouverture d'un casier à déchets inertes.

**Interventions en milieu scolaire ou assimilé :** l'agent d'animation du syndicat mixte est intervenu 15 fois dans les écoles de son périmètre, de la maternelle au CM2, et a accompagné régulièrement les enfants du centre aéré de Ganges et le personnel d'un atelier d'insertion du Vigan, l'Arc-en-Ciel, dans leur démarche volontaire de tri.

**Nettoyage des PAV :** il a été assuré épisodiquement durant l'année en fonction des disponibilités des agents de terrain. Les deux tiers du parc ont pu être lavés une fois.

**Compostage individuel :** démarrée en 2004, l'installation de composteurs individuels dans les foyers volontaires s'est poursuivie en 2006 avec 953 unités distribuées. Cela porte à 1 832 foyers couverts depuis le début de l'opération, soit un peu plus de 11% de la population du syndicat mixte (base de calcul : 1 foyer = 2,5 habitants).

**Dégazage des matériels réfrigérants déposés en déchèteries :** l'agent spécialisé du syndicat mixte a retiré, en 2006, 75 kg de gaz à effet de serre de type R12 et R134 contenus dans 478 réfrigérateurs et autres congélateurs hors d'usage, déposés dans les déchèteries de Molières-Cavaillac, Sauve, St André de Majencoules et St André de Valborgne.

Ces 75 kg de gaz réfrigérants correspondent à 765 tonnes d'équivalent CO2 qui n'ont pas été rejetées dans l'atmosphère !

## V. Quelques précisions

**Les gravats de déchèteries** : ils ont tous été stockés sur le site autorisé de la société Prod'en à Quissac. Aucune reprise pour valorisation n'a été effectuée à partir de ce lieu.

**Les déchets végétaux de déchèteries** : le poids annoncé est une estimation basée sur les volumes récupérés et la densité moyenne observée généralement (0,19 t/m<sup>3</sup>). Tous les déchets végétaux ont subi un broyage avant d'être compostés. Cinq sites ont été sollicités : les plates-formes de St Sauveur-Camprieu et de Molières-Cavaillac où sont intervenues les sociétés COGEDE et CCA, les sites privés d'ORGADOC à Gailhan et St Hippolyte du Fort, et l'EURL Le Merdanson à Moulès-et-Baucels. A noter que les déchets végétaux de la déchèterie de Sauve ont été broyés sur place par la société CCA avant d'être envoyés sur Gailhan.

**Le bois de déchèteries** : cette filière a été assurée par la société Sud Nîmes Broyage, le principal débouché de ce produit est la fabrication de plaquettes pour l'exportation (panneaux d'agglomérés ou combustible).

**Autre réalisation 2006** : le **mélange** du flux « bleu » (papiers/journaux/magazines) avec le flux « jaune » (emballages hors verre) pour faciliter le geste de tri et rationaliser les prestations de collectes sélectives de proximité assurées par les EPCI adhérents.

### **Cas particulier de la filière « cartons » :**

Comme il avait été prévu au budget prévisionnel 2006, le syndicat mixte a acquis en fin d'année le matériel nécessaire au traitement en régie des cartons récupérés sur toutes les déchèteries présentes sur sa zone. Les travaux au local technique de St Hippolyte ont été réalisés notamment un auvent pour abriter la presse des intempéries. La filière a été mise en œuvre comme annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les cartons sont désormais conditionnés en balles compactes sans devoir être exportés pour cela. Ils sont ensuite vendus sur place au plus offrant sans frais de transport supplémentaires.

## VI. Inventaire du matériel de tri et de collectes sélectives

Au 31 décembre 2006, le SYMTOMA disposait de :

- 154 Points d'Apport Volontaire composés d'une colonne à *verre*, d'une colonne à *journaux-publicités-cartonnettes* et/ou d'une colonne à *plastiques-métal-briques* ;
- 203 colonnes à verre individuelles ;
- 27 colonnes à papiers individuelles ;
- 64 Points de Proximité, composés d'un abri métallique et de 3 bacs en plastique de 660 litres chacun pour recevoir le verre, les emballages plastiques et métalliques et les journaux-publicités-cartonnettes ;
- 417 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *jaune* (137 sur le Pays vignais, 146 sur Cévennes-Garrigue, 24 sur l'Aigoual, 73 sur Coutach-Vidourle, 30 sur la Vallée borgne, 7 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 85 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *bleu* (26 sur le Pays vignais, 25 sur l'Aigoual, 34 sur Coutach-Vidourle) ;
- 94 bacs en plastique de 660 litres, à couvercle *vert* (27 sur le Pays vignais, 20 sur l'Aigoual, 44 sur Coutach-Vidourle, 3 en stock au dépôt de St Hippolyte) ;
- 6 armoires pour déchets ménagers spéciaux placées dans les déchèteries ;
- 8 bennes (9 m<sup>3</sup>) pour gros bidons plastiques réparties dans les déchèteries ;
- 6 bennes (9 m<sup>3</sup>) pour la récupération des cartons en apport volontaire ;
- 26 bennes (30 m<sup>3</sup>) pour le transport de déchets divers ;
- 1 benne (22,5 m<sup>3</sup>) pour le transport des cartons depuis la déchèterie de St André de Valborgne ;
- 3 bennes (12 m<sup>3</sup>) pour le transport des gravats de déchèteries ;
- 1 presse à balles, verticale (*prêtée gracieusement par la Communauté de communes du Pays vignais*) ;
- 1 presse à balles, horizontale ;
- 1 groupe de lavage autonome monté sur remorque ;
- 1 appareil mobile de dégazage du matériel réfrigérant ;
- 1 véhicule petit porteur pour le déplacement des bennes de 9 m<sup>3</sup> ;
- 2 véhicules utilitaires ;



## INDICATEURS FINANCIERS :

### I. les déchets résiduels (acheminés et stockés sur le site de SITA F.D. à Bellegarde)

*\*Bilan négatif (-) = coût pour la collectivité / Bilan positif (+) = recettes pour la collectivité*

	Quantités traitées	Coûts de transport (TTC)	Coûts de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel 2005	Rappel 2004
<b>Ordures ménagères résiduelles (Bellegarde)</b>	14 191 t	326 090 €	977 618 €	0 €	- 32,67 €/habitant	- 91,87 €/tonne	Année de transition avec les adhérents	Transports assurés par les adhérents
<b>Déchets encombrants résiduels (Bellegarde)</b>	2 526 t	108 304 €	174 016 €	0 €	- 7,07 €/habitant	- 111,77 €/tonne	Année de transition avec les adhérents	Transports assurés par les adhérents
<b>TOTAL</b>	<b>16 717 t</b>	<b>434 394 €</b>	<b>1 151 634 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 39,74 €/habitant</b>	<b>- 94,88 €/tonne</b>	Non significatif	Non significatif

### II. les ordures ménagères recyclables

	Quantités traitées	Coûts de transport (TTC)	Coûts de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel 2005	Rappel 2004
<b>Verre / papiers / revues / emballages</b>	3 002 t	309 656 €	174 511 €	298 919 €	- 4,64 €/habitant	- 61,71 €/tonne	- 101,42 €/tonne	- 92,28 €/tonne
<b>TOTAL</b>	<b>3 002 t</b>	<b>309 656 €</b>	<b>174 511 €</b>	<b>298 919 €</b>	<b>- 4,64 €/habitant</b>	<b>- 61,71 €/tonne</b>	<b>- 101,42 €/tonne</b>	<b>- 92,28 €/tonne</b>

### III. les autres types de déchets

	Quantités traitées	Coûts de transport (TTC)	Coûts de traitement (TTC)	Recettes de traitement (TTC)	Bilan* ramené à l'habitant	Bilan* ramené au tonnage	Rappel 2005	Rappel 2004
<b>Cartons</b>	588 t	35 290 €	17 283 €	24 091 €	- 0,71 €/habitant	- 48,44 €/tonne	- 80,08 €/tonne	- 101,85 €/tonne-
<b>Ferraille</b>	1 311 t	3 112 €	0 €	16 921 €	+ 0,35 €/habitant	+ 10,53 €/tonne	+ 18,26 €/tonne	+ 1,11 €/tonne
<b>Gravats</b>	8 703 t	93 747 €	25 276 €	0 €	- 2,98 €/habitant	-13,68 €/tonne	(*)	(*)
<b>Déchets végétaux</b>	3 598 t	18 462 €	71 608 €	0 €	- 2,26 €/habitant	- 25,03 €/tonne	(*)	(*)
<b>Bois</b>	328 t	28 952 €	13 814 €	0 €	- 1,07 €/habitant	- 130,38 €/tonne	(*)	(*)
<b>D.M.S. (toxiques) + huiles et bidons</b>	61 t	0 €	16 721 €	0 €	- 0,42 €/habitant	- 274,11 €/tonne	- 498,71 €/tonne	- 1 186,96 €/tonne
<b>Huiles végétales</b>	0,8	44 €	399 €	0 €	- 0,01 €/habitant	- 553,75 €/tonne	- 451,79 €/tonne	- 484,50 €/tonne
<b>Batteries</b>	18,9 t	390 €	0 €	0 €	- 0,01 €/habitant	- 20,63 €/tonne	- 25,91 €/tonne	- 1,75 €/tonne
<b>Textile</b>	45 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	(*)	(*)
<b>Gaz réfrigérants</b>	0,075 t	0 €	0 €	95 €	+ 0,01 €/habitant	+ 1 266,67 €/tonne	+ 773,92 €/tonne	0,00 €/tonne
<b>Piles et accumulateurs</b>	3,99 t	0 €	0 €	0 €	0,00 €/habitant	0,00 €/tonne	0,00 €/tonne	0,00 €/tonne
<b>TOTAL</b>	14 658 t	179 997 €	145 101 €	41 107 €	-7,12 €/habitant	- 19,37 €/tonne		

(\*) Données impossibles à comparer entre elles

#### **IV. Quelques repères**

**Effectifs** : le personnel au 31 décembre 2006 :

- 5 agents titulaires de la fonction publique territoriale
- 1 agent contractuel (contrat aidé d'un an à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2005)

#### **Compte Administratif 2006 :**

Dépenses de fonctionnement 2006 : **2 795 153 €** (2 474 239 € en 2005)

Dont **187 197 €** de charges de personnel (soit 6,7 %)

Dépenses d'investissements 2006 : **296 323 €** (596 644 € en 2005)

#### **Participation des EPCI adhérents :**

La participation moyenne demandée en 2006 aux EPCI adhérents a été de 61,56 euros par habitant, dont 51,50 euros affectés aux coûts des transports et des traitements pour l'ensemble des déchets pris en charge (soit 83,7 % de la participation)

**Divers** : les locaux administratifs sont loués auprès de la mairie de St Hippolyte du Fort, en centre-ville, place des Enfants de Troupe.

Depuis juillet 2004, le syndicat mixte est propriétaire d'un local technique de 300 m<sup>2</sup> (sur une parcelle totale de 2 018 m<sup>2</sup>), sur la zone artisanale du Tapis Vert à St Hippolyte du Fort. Y sont entreposés, les matériels de tri en réparation ou en surnombre en attente de la période estivale, les véhicules et le matériel de nettoyage des PAV, le matériel lié à la filière « cartons », les bennes de roulement pour l'évacuation des déchets en sortie de déchèteries (gros bidons plastiques et cartons), et le matériel en transit avant distribution dans les EPCI adhérents (composteurs individuels, sacs de collecte sélective, etc.).

Etabli à St Hippolyte du Fort, le 5 mars 2007